

## Les experts français ont présenté un rapport préliminaire sur les possibilités d'élimination des déchets toxiques au Kazakhstan



Selon l'information de l'agence KazTAG publiée le 13 janvier, le rapport préliminaire de la société française « SUEZ Environnement » relatif au recyclage au Kazakhstan des déchets toxiques a été présenté au Ministère de la Protection de l'environnement (MPE).

« La société a présenté les résultats du rapport préliminaire, rédigé dans le cadre du protocole d'entente entre « SUEZ Environnement » et le MPE signé en mai 2011. Le rapport contient les principales indicateurs techniques et économiques pour la construction au Kazakhstan d'une usine de destruction des déchets dangereux et toxiques des polluants organiques persistants » - a communiqué le service de presse du ministère kazakhstanaï.

Le travail s'appuie sur la Déclaration conjointe signée par les Présidents du Kazakhstan et de la France. Ce document approuve la coopération entre la société française « SUEZ Environnement » et l'Institut de recherche kazakh de l'environnement et du climat après du MPE.

En 2011, les experts de « SUEZ Environnement », le MPE, et l'Institut de recherche kazakh de l'environnement et du climat travaillaient à l'élaboration des options du recyclage et l'élimination des déchets dangereux, étudiaient l'état des volumes des déchets accumulés sur le territoire du Kazakhstan, ainsi que le potentiel des déchets de production des entreprises du pays. Par ailleurs, ils étudiaient la possibilité de recyclage des pesticides obsolètes accumulés dans l'agriculture, ainsi que des déchets médicaux et biologiques.

« Les experts français sont d'avis que les déchets dangereux et toxiques accumulés au Kazakhstan peuvent être détruits avec l'utilisation des nouvelles technologies. Aussi, a-t-il été noté que le cadre réglementaire régissant le traitement des déchets de la production et de la consommation au Kazakhstan est en développement actif » - annonce le service de presse du MPE.

A la suite de la présentation du rapport préliminaire, il a été décidé de poursuivre les travaux sur l'élaboration de l'étude de faisabilité de la construction de l'usine de recyclage et d'élimination des déchets dangereux et toxiques et des pollutions.

